

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE LA COLLECTIVITE DES ACTIONNAIRES

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,
Le VINGT-NEUF JUIN
A 9 heures
Au siège social de la société ci-après nommée,

S'est réuni l'actionnaire unique de la société dénommée EMGC, Société de Participations Financières de Profession Libérale par Actions simplifiée à associé unique, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé à MONT-SAINT-AIGNAN (76130), 30, rue Ernest Lesueur, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de ROUEN sous le numéro 829 519 297, en assemblée générale ordinaire, sur convocation de l'associé unique.

Les documents suivants ont été adressés aux actionnaires, soit :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice (sauf pour les petites entreprises – art L 232-1 IV C commerce) ;
- Le rapport sur la procédure de contrôle interne ;
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce ;
- l'inventaire, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé ;
- L'inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice ;
- le texte des résolutions proposées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Edouard MEUNIER-GUTTIN-CLUZEL, agissant en qualité de Président de ladite assemblée, et d'associé unique.

QUORUM

Total des actions présentes ou représentées : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

Le quorum est par suite atteint.

Les actionnaires peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour inclus en ces termes dans la lettre recommandée adressée aux actionnaires.

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du rapport de gestion (sauf pour les petites entreprises – art L 232-1 IV C commerce), de l'inventaire et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

2°) Affectation des résultats 2025 ;

3°) Constatation de versements de dividendes ;

4°) Point sur les conventions réglementées ;

5°) Quitus au président ;

- Pouvoirs.

Sont à la disposition des actionnaires, sur le bureau de l'assemblée : les statuts, la copie de la convocation, les récépissés postaux, les documents sus-énoncés adressés aux actionnaires, la feuille de présence, les pouvoirs ;

Puis, le président déclare que les mêmes pièces ont été mises à la disposition des actionnaires plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toutes questions au président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président donne ensuite lecture du rapport et ouvre la discussion.

La discussion est ensuite ouverte ;

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS

1 résolution

L'assemblée générale, après lecture du rapport de gestion des comptes, de l'inventaire et de l'annexe (sauf pour les petites entreprises – art L 232-1 IV C commerce), approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui font apparaître un résultat de 14 106 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

2 résolution

L'assemblée générale approuve les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un résultat de 14 106 euros.

L'assemblée générale décide également d'affecter le résultat de l'exercice en report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

3 résolution

En vertu de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale rappelle qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

4 résolution

L'assemblée générale, après lecture du rapport spécial, constate l'absence de convention relevant de l'article L 225-38 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée

5 résolution

L'assemblée générale donne quitus au Président pour sa gestion au cours de l'année 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

Tous pouvoirs sont donnés au Président pour :

- Modifier les statuts de la société conformément à l'application des résolutions ci-dessus.
- Effectuer toutes formalités relatives à l'application des résolutions ci-dessus.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président associé unique.

Copie Certifiée Conforme
le fondateur


BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	240 118		240 118	234 666	5 452	2. 32
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total de l'actif immobilisé (III)	240 118		240 118	234 666	5 452	2. 32
	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	18 951		18 951	14 987	3 963	26. 44
	Autres créances						
	Charges constatées d'avance						
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	367		367	137	230	167. 33
	Total de l'actif circulant (IV)	19 317		19 317	15 125	4 193	27. 72
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	259 436		259 436	249 791	9 645	3. 86

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000)	1 000		1 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Ecarts d'équivalence						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	17 971		4 817		13 154	273. 05
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	14 106		13 154		952	7. 24
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total des capitaux propres (I)	33 077		18 971		14 106	74. 36
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total autres fonds propres (I bis)						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total des provisions (II)						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	139 572		154 076		14 504-	9. 41-
	Emprunts et dettes financières diverses	84 049		74 253		9 797	13. 19
	Instruments financiers à terme						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	530		504		26	5. 16
	Dettes fiscales et sociales	2 207		1 987		220	11. 07
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Produits constatés d'avance						
	Total des dettes (III)	226 358		230 820		4 461-	1. 93-
	Ecarts de conversion passif (IV)						
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	259 436		249 791		9 645	3. 86

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 226 358 230 820